

## Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.)

### 2026

#### **ESTIMATION DU BILAN DE L'ANNÉE 2025 :**

L'année 2025 n'étant pas terminée, les chiffres présentés pour 2025 sont ceux connus à la fin du mois d'octobre. Pour les deux mois manquants, une estimation a été ajouté.

Les résultats définitifs seront présentés lors du vote du compte administratif 2025.

#### **F.1°) Les recettes de FONCTIONNEMENT :::**

- **1.a) Les ventes d'eau :**

Les ventes d'eau ne donnent lieu qu'à deux recettes par an :

- . L'acompte pour l'année en cours ;
- . Et le solde de l'année précédente, après vote du compte de surtaxe.

Pour mémoire, l'année comptable 2024 a été particulière :

Seul l'acompte a alimenté les recettes à hauteur de : **127 700 € HT.**

Le solde de l'année 2023 étant négatif, il a donné lieu à un remboursement auprès de la SAUR. La raison était la forte régularisation du Py en leur faveur.

◆ L'acompte 2025 :

Les volumes d'eau vendus seront proches de ceux de 2024 mais avec des tarifs syndicaux ayant sensiblement augmentés (De 6 à 7 centimes par mètre cube).

Le montant de l'acompte est de : **149 800 € HT.**

◆ Le solde 2024 :

Il a été voté lors du comité du 24 septembre 2025 et est de : **323 542 € HT.**

Les recettes 2025 seront donc en nette hausse par rapport à 2024 :

	Acompte année « N » :	Solde année « N-1 » :	Total - année comptable :
<b>2024</b>	127 000 €	(-) 126 460 €	<b>1 240 €</b>
<b>2025</b>	149 800 €	323 542 €	<b>473 342 €</b>

À titre informatif, de 2020 à 2025, les ventes d'eau vont représenter : **1 417 388 € HT.**

- **1.b°) Le solde de surtaxe SMG-Eau 35 pour 2024 et la contribution au SMG-Eau 35 pour 2025 :**

2025 est la 1<sup>ère</sup> année de mise en application de la contribution au SMG-Eau 35 ; laquelle vient remplacer la surtaxe SMG-Eau 35.

Comptablement, cela signifie que la surtaxe SMG-Eau 35 qui était comptabilisée sur un compte spécifique – Le compte 7588 – va être comptabilisé sur le même compte que la participation qui est demandée à chaque collectivité adhérente à titre d'adhésion – le compte 747.

Il faut toutefois avoir en mémoire que les deux systèmes vont cohabiter en 2025, compte-tenu du temps nécessaire pour récupérer le reliquat de surtaxe 2024.

Les recettes « SMG-Eau 35 » varient sensiblement entre 2024 et 2025, passant de 841 247 € à 720 696 € (*Montant estimé*). Cette différence s'explique essentiellement par :

- . Un reliquat de 2022 pour 53 468 €, inclus dans le chiffre de 2024 ;
- . Un écart notable sur le solde du contrat principal du SM EAUX DU PAYS DE BAIN avec près de 47 000 € en moins en 2025 ;
- . Un acompte 2023 (n°3) qui a été perçu en 2024 pour REDON AGGLOMÉRATION, à hauteur de 24 579 € et qui a fait monter le chiffre 2024.

S'agissant du dernier rapport de la mandature, il est proposé de comparer les montants reversés au SMG-Eau 35 avec les fonds reçus au fil des années comptables 2020 à 2025 :

◆ En « dépenses », allant des collectivités adhérentes vers le SMG-Eau 35 : **4 624 364 €**

◆ En recettes, provenant du SMG-Eau 35 :

Réservoir des Fraux - remboursement de l'emprunt	814 047 €
Subventions diverses : Interconnexion PAIMPONT, Réhabilitation Meneu, Mise en service du forage F2, ...	291 925 €
Révisions des PPC de MERNE + du Meneu + Boissière pour le SM EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT	62 039 €
Subvention Actions innovantes = actions préventives sur 2 captages (MERNE surtout)	28 200 €
<b>TOTAL =</b>	<b>1 196 211 €</b>

Ne sont pas chiffrés supra :

- L'aide pour l'élaboration du RPQS, la présentation et sa mise en ligne ;
- L'assistance au suivi des périmètres de protection ;
- L'aide sur le dossier de recherche en eau à LANGON ;
- L'aide sur le dossier des économies d'eau.

- **1.c) La participation des collectivités adhérentes (Compte 747) :**

Elle est calculée en fonction des mètres cubes x un tarif.

Il est constaté une petite baisse des consommations : une fois cumulé toutes les collectivités, les consommations passent de 4 303 252 m<sup>3</sup> à 4 270 691 m<sup>3</sup>, soit 32 561 m<sup>3</sup> en moins (Équivalent à - 0,8 %).

Mais, en passant de 0,011 € / m<sup>3</sup> à 0,015 € / m<sup>3</sup>, la hausse du tarif 2025 permet une augmentation des recettes de 16 724 €, soit plus 35 %.

Les recettes progressent de 47 336 € en 2024 à 64 060 € en 2025.

Sur les 6 années, les recettes liées à la participation se sont montées à : 309 213 € HT.

Sur les 5 dernières années, la moyenne était de 49 030 € par an.

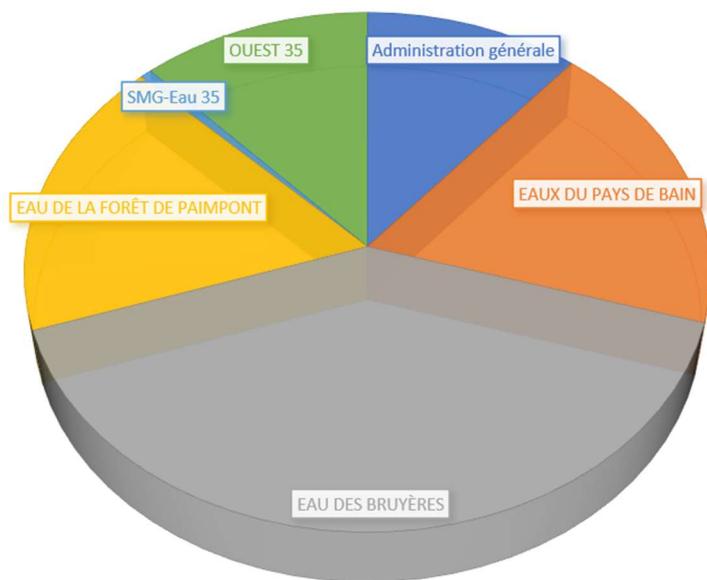
- **1.d) Les mises à disposition de personnel (Compte 7084) :**

Les agents sont mis à disposition des collectivités adhérentes qui en ont fait la demande :

- . L'ingénieur et le technicien : pour l'élaboration / le suivi de programmes et marchés accord-cadre à bons de commande auprès de 3 syndicats ;
- . Le secrétaire : pour une assistance en comptabilité auprès du S.M. EAUX DU PAYS DE BAIN.

Si la mise à disposition du secrétaire varie peu (22 504 € / 2025), celles des agents du service technique fait l'objet d'une délibération arrêtant les montants au vu des temps passés et des dépenses faites. À ce stade, il ne s'agira que d'une estimation basée sur des tendances.

Pour mémoire, l'activité 2024 s'est répartie de la manière suivante :



2025, en reprendra les grands traits avec une diminution de la part EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT, en raison de sa dissolution approchante.

Pour la suite du rapport, il est proposé l'estimation suivante :

	2024		2025	
	% activité	Montant global :	% activité	Montant global :
	20,33 %	35 299,23 €	21,51 %	37 000,00 €
EAUX DU PAYS DE BAIN	45,54 %	79 072,17 €	44,19 %	76 000,00 €
EAU DES BRUYÈRES	19,73 %	34 255,14 €	15,12 %	26 000,00 €
SMG-Eau 35	0,69 %	1 205,39 €	0,00 %	- €
OUEST 35	13,71 %	23 806,12 €	19,19 %	33 000,00 €
	100,00 %	173 638,05 €	100,00 %	172 000,00 €

Sur la base de charges (Salaires et dépenses) stables, la diminution du montant global est liée à l'absence de prestation pour le compte du SMG-Eau 35 (Assistance sur le dossier AVA l'année dernière).

En parallèle, voici l'évolution de la masse salariale :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Estimé)	Évolution 2020 - 2025:
Chapitre 012	212 661 €	179 684 €	181 267 €	188 231 €	195 019 €	202 350 €	
Évolution d'une année à l'autre :	En valeur :	- 32 977 €	1 583 €	6 964 €	6788 €	7 331 €	-10 311 €
	En % :	-16%	1%	4%	4%	4%	-5%

Le départ d'un agent en mars 2021 et son non remplacement explique la « cassure » dans l'évolution de la masse salariale.

Les années suivantes ont été plus régulières. La hausse est dictée par les avancements d'échelon essentiellement.

Les autres éléments (Prime télétravail, la PSC, des variations ponctuelles) sont peu impactantes.

## F.2°) Les dépenses de fonctionnement

ID: 035-253502611-20251125-2025\_18\_M-DE

### . Les charges récurrentes (Loyers, fluides, fournitures administratives, impôts, etc...) :

Bien que l'année ne soit pas terminée, de manière globale, ces dépenses sont stables ; il n'y a pas eu de fortes augmentations.

Ponctuellement, il y a de mauvaises surprises, comme pour la licence AUTOCAD (+ 10 % par rapport à 2024), mais elles portent sur des sommes limitées.

Sur la durée du mandat, quelques remises en concurrence (Assurance, télécommunications) ont globalement permis de faire baisser ces charges, malgré l'inflation :

	2020	2025 (Estimé)	Évolution :
Le loyer et les charges du siège (Nettoyage + rembours. Taxe Fon.)	17 526 €	21 811 €	24%
L'assurance	10 067 €	4 750 €	-53%
L'électricité + Eau	841 €	1 004 €	19%
Photocopieur	1 280 €	1 236 €	-3%
Divers services : MEGALIS + signatures électroniques, etc... (C/6156)	1 627 €	1 563 €	-4%
Courrier + téléphone (c/626x)	4 808 €	2 555 €	-47%
Les taxes foncières	1 882 €	2 415 €	28%
<b>TOTAL =</b>	<b>38 031 €</b>	<b>35 334 €</b>	<b>-7%</b>

### . Autres dépenses non récurrentes :

Sont spécifiques à 2025 :

- Des entretiens sur les deux véhicules (Année du contrôle technique) : 2 615 € HT ;
- Des indemnités pour le PPC du Meneu réclamées tardivement : 6 361 € HT ;
- Analyses d'eau – campagne 2024 : 8 568 € HT ;
- PPC MERNEL - honoraires du géomètre : 9 644 € HT ;
- Les honoraires de COLLECTIVITÉS CONSEILS pour la DSP : 19 258 € HT ;

## F.3°) La dette :::

Le Syndicat rembourse un emprunt dont les échéances sont :

- . À capital constant (Soit 110 866,68 € par an)
- . Mais à intérêts dégressifs (Soit 15 079,24 € pour 2025 ; 18 970,67 € en 2024)

Motif emprunt :	Année début :	Année de fin :	Taux fixe :	Capital emprunté :	Capital restant dû au 31.12.2025 :	Échéances annuelles 2025 :
<b>Réservoir des Fraux à PIPRIAC</b>	2014	2029	3,51 %	1 663 000 €	360 316,51 €	125 945,92 €

## F.4°) L'AUTOFINANCEMENT ::::

L'autofinancement permet de déterminer la capacité à investir. Son calcul est présenté dans le tableau ci-dessous :

Recettes :	Rappel 2024	2025 (Estimé)	Évolution :
c/ 70118 - ventes d'eau :	140 000 €	473 342 €	(+) 323 542 €
c/ 7084 – mise à dispo. personnel :	172 011 €	190 314 €	(+) 18 303 €
c/ 7087 - participation frais siège :	2 799 €	2 900 €	(+) 101 €
c/ 747 - participation des adhérents :	47 336 €	64 060 €	(+) 16 724 €
c/ 7588 = participation déf. Incendie BIC :	4 529 €	4 600 €	(+) 71 €
chap 77 - recettes exceptionnelles :	74 799 €	31 793 €	(-) 43 006 €
<b>Total des recettes =</b>	<b>441 474 €</b>	<b>767 009 €</b>	<b>(+) 315 735 €</b>
<b>Moins les dépenses :</b>			
Dette (Capital + intérêts)	Non comptabilisé	car remboursé	Intégralement
Chapitre 011 – charges générales	91 998 €	98 642 €	(+) 6 644 €
Chapitre 012 – charges de personnel	195 019 €	202 350 €	(+) 7 331 €
Chapitre 65 (hors SMG)– indemnités+ EPTB	79 400 €	79 505 €	(+) 105 €
Chapitre 67 - dépenses exceptionnelles	105 383 €	0 €	(-) 105 383 €
<b>Total des dépenses =</b>	<b>471 800 €</b>	<b>380 497 €</b>	<b>(-) 91 302 €</b>
<b>Autofinancement =</b>	<b>(-) 30 326 €</b>	<b>(+) 386 512 €</b>	<b>(+) 416 838 €</b>

. Évolution de l'autofinancement de 2022 à 2025 :

<i>Autofinancement :</i>	<i>Montant :</i>
<b>2022</b>	<b>159 333 €</b>
<b>2023</b>	<b>92 875 €</b>
<b>2024</b>	<b>- 30 326 €</b>
<b>2025 (Estimé)</b>	<b>386 512 €</b>

## I.1°) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ::::

Pour 2025, aucune recette réelle n'est attendue hormis :

- Le remboursement du capital de l'emprunt ;
- Et le report du résultat.

Hormis quelques subventions ponctuelles et le remboursement de l'emprunt, tous versés par le SMG-Eau 35, OUEST 35 n'a pas reçu de subvention d'organismes extérieurs (État, Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE,...) lors de ce mandat.

## I.2°) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ::::

L'essentiel de l'activité de OUEST 35 est orienté vers les dépenses d'investissement.

En 2025, l'essentiel de ces dépenses seront pour :

- L'électrification du forage du Meneu à PIPRIAC : 24 752 € HT ;
- Le solde du comblement des lagunes de LANGON : 9 180 € HT ;
- Amélioration des 4 stations : suite des études et maîtrise d'œuvre : 12 432 € HT .

Pour mémoire, les principaux investissements réalisés sur le mandat 2020 – 2025 sont les suivants :

- PPC MERNEL – mise à jour – phase études (Avant 2020 à 2020) = 3 236 € HT ;  
     La phase administrative et les indemnisations ont été réglés en fonctionnement.
- Forage du Meneu – raccordement électrique (De 2024 à 2025) = 27 852 € HT ;
- Comblement de 5 lagunes Raulin+ captages de LANGON (2023 à 2025) = 32 535 € HT ;
- Réhabilitation des puits F2 et F3 à LANGON (2020 à 2022) = 91 998 € HT ;
- Réhabilitation de la station du Meneu et de la cuve de Bodiguel (2020 à 2023)  
     Coût = 252 840 € HT ;
- Interconnexion vers le SM EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT (De 2020 à 2024)  
     – coût net = 921 209 € HT ;

Sont toujours en cours de réalisation :

- |  |               |
|--|---------------|
| - La mise en service du F2 à GRAND-FOUGERAY (Depuis 2024) =  | 24 577 € HT ; |
| - L'amélioration des filières des 4 stations (Depuis 2023) = | 32 535 € HT ; |
| - La recherche d'eau à LANGON (Depuis 2021) =                | 78 407 € HT . |

## **PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2026 :**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026 :**

#### **Recettes :::**

En 2026, il n'y a pas de variation majeure à attendre pour les ventes d'eau.

La contribution au SMG-Eau 35 va augmenter :

- En raison de la hausse du montant de l'acompte ;
- Et d'une hausse du tarif annoncée de 0,18 € HT / m<sup>3</sup> à 0,20 € HT / m<sup>3</sup>.

La participation des adhérents va baisser en raison du départ du SM EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT.

La mise à disposition du personnel va baisser pour les mêmes raisons.

#### **Dépenses :::**

Au chapitre 011 – charges générales :

Les dépenses récurrentes devraient être stables.

Les dépenses ponctuelles seront de même nature qu'en 2025 :

- Les crédits pour les honoraires (Art. 6226) :  
Ils seront consacrés à l'étude pour le transfert de compétence.  
Il n'y a pas eu d'investissement suite à l'arrêt du support de Windows 10 mais c'est un sursis et il y aura sûrement besoin de prestations informatiques.
- Les dépenses liées aux périmètres de protection (Indemnisations, travaux) ne sont pas terminées pour le PPC du Meneu.

Au chapitre 012 – Personnel - les crédits vont augmenter un peu. Le secrétaire aura un avancement d'échelon en 2026.

## SECTION D'INVESTISSEMENT 2026 :

### **Recettes :::**

Les recettes attendues sont classiques :

- Le report de résultat ;
- Le transfert de la section de fonctionnement ;
- Le remboursement du capital de l'emprunt ;
- Et les amortissements.

A priori, aucun investissement n'étant sur le point de s'achever, il n'y aura pas de subvention.

### **Dépenses :::**

Les principaux investissements prévisibles à ce jour sont :

- Des études (Chapitre 20) :

. Suite des recherches en eau près de la station de Port-de-Roche	25 300 €
. Station de la Boutratais, au GRAND-FOUGERAY, Études pour la mise en service du second puits	2 300 €
. Schéma directeur de OUEST 35	40 000 €

- Des travaux et biens (chapitre 21) :

. Réserve de crédits pour des achats de terrain	10 000 €
. Petits travaux	40 000 €
. Nouvelle voiture pour le service technique	20 000 €
. Matériel informatique et de bureau	15 000 €

- De gros travaux (Chapitre 23) :

. Amélioration des filières des stations de MERNEL + SAINT-SENOUX	500 000 €
. Station de la Boutratais, au GRAND-FOUGERAY, part travaux	60 000 €

## Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Il est développé dans le tableau joint sur la base des hypothèses suivantes :

- Recettes :

En maintenant les tarifs de OUEST 35, l'autofinancement annuel serait : 150 000 € ;

- Amélioration des filières de traitement de MERNEL et de SAINT-SENOUX :

Le coût estimé des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à : 1 600 000 € ;

Sur ce montant, la prise en charge par le fonds de concours du SMG-Eau 35 devrait être de 80 %, soit : 1 280 000 € ;

Le coût résiduel pour OUEST 35 serait de : 320 000 €.

Ces travaux seraient réalisés en 2026 et 2027.

- Amélioration des filières de traitement des usines du Meneu et de Port-de-roche :

Le coût estimé des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à : 2 000 000 € ;

Sur ce montant, la prise en charge par le fonds de concours du SMG-Eau 35 devrait être de 80 %, soit : 1 600 000 € ;

Le coût résiduel pour OUEST 35 serait de : 400 000 €.

Ces travaux seraient réalisés en 2028 et 2029.

Il est à noter que ce chiffrage a été réalisé sur la base des conclusions d'une étude préliminaire et qu'il ne prend pas en compte le traitement du chlorothalonil R471811.

Par ailleurs, ces travaux n'ont pas été validés par une délibération du Comité Syndical.

Le PPI ne prend pas en compte :

- Les conséquences financières de la possible fusion des compétences eau potable au sein de OUEST 35 ;
- Et notamment le coût des travaux de réhabilitation de la station du Paradet, à REDON - coût qui serait porté par OUEST 35 après une prise en charge à 80 % par le fonds de concours du SMG-Eau 35 ;
- Les travaux de mise en exploitation d'un nouvel ouvrage de prélèvement à LANGON ; la réalisation de ces travaux dépendant des résultats de l'étude en cours pour la recherche d'eau.

\*\*